

# Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Présents :** Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Brigitte LAMBERT, Laurent ROUILLER, Marie-Anne LONGY, Jacques EME, Dominique JOLY, Ghislaine FAION, Chantal MILLOT, Alain CAROZ-JIMENEZ, Laurent SCHÜWY, Sophie NIALON, Véronique HUSSON, Stéphanie ROMINGER, Cyrille ADAM

Le conseil a choisi comme secrétaire Brigitte LAMBERT.

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

## **1/ FORET : ASSIETTE 2021**

Laurent ROUILLER prend la parole et explique aux nouveaux élus ce qu'est une « assiette » ; il ajoute que c'est l'agent ONF qui propose les parcelles retenues pour l'exploitation conformément au document d'aménagement forestier 2008-2022.

Le choix du mode d'exploitation et de vente doit également être défini.

Les 12 parcelles exploitées seront : 4 - 8 - 16 - 26 - 27 - 46 - 86af - 98r - 99r - 123rp - 130 - 132af

Grumes façonnées et débardées en bois feuillu en bord de route : **1 417,50 m<sup>3</sup>**

Le chêne sera vendu de gré à gré par soumission.

Le hêtre sera vendu par contrat d'approvisionnement par l'intermédiaire de l'ONF.

La mission d'assistance pour le classement et le cubage des bois sera confiée à l'ONF.

Les parcelles retenues pour l'affouage seront : 8 - 16 - 26 - 27 - 86af

Le volume correspondant est de **805 m<sup>3</sup>** en bois de chauffage. Le volume de bois de chauffage, autre que celui des affouages, sera vendu aux professionnels.

Il est de **807,50 m<sup>3</sup>**.

L'état d'assiette 2021 nécessite une **délibération** du conseil municipal et 3 garants (affouagistes) sont nommés pour le bon déroulement de l'affouage.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'assiette 2021 et pour les 3 garants.

## **2/ REGLEMENT D'AFFOUAGE 2020/2021**

**Affouages sur pied 2021** : les réservations ont été arrêtées au 15/10/2020 ; 30 demandeurs ont réservé **60 lots**.

Chaque demandeur a reçu un avis de paiement de la part de la Commune (prix du lot fixé à 60€) et devra s'en acquitter avant la séance de tirage au sort qui est fixée au 17 décembre 2020, en mairie, de 17 h à 19 h 30.

**La présentation du justificatif de paiement sera exigée lors du retrait des lots.**

Il est rappelé que le règlement contre justificatif est possible par internet ([www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)) ou chez un commerçant agréé au télépaiement avec le trésor public.

**Règlement d'affouage associé pour l'exercice 2020-2021** : il mentionne les parcelles destinées à l'affouage 2020-2021 à savoir parcelles 53, 54, 28 et 104.

Les prescriptions y sont indiquées pour un bon respect environnemental et les consignes d'exploitation à respecter y sont définies.

Les délais imposés sont :

\* Abattage, débitage et regroupement : **17 juillet 2021.**

\* Débardage : **16 octobre 2021.**

La réglementation et les conseils de sécurité sont rappelés.

Un plan de situation de la forêt communale précise les parcelles à l'affouage.

Le règlement d'affouage 2020/2021 est approuvé à l'unanimité.

**3. ILOT D'AVENIR EN FORET COMMUNALE :** Laurent ROUILLER informe les élus qu'un ilot d'avenir est envisagé selon les critères suivants :

\* objectif : recherche sur essence susceptible de mieux résister au réchauffement climatique. L'essence envisagée est le LIQUIDAMBAR, feuillu dur d'Amérique de Nord avec un feuillage rouge en automne.

\* convention est à signer avec l'ONF pour le suivi sur 20 ans, convention reconduite tacitement chaque année.

\* projet subventionné par la région à hauteur de 80% sur les trois premières années pour un montant d'investissement limité à 14 000 € HT à l'Hectare.

\* devis de l'ONF pour un plan triennal (printemps 2021 à printemps 2024) de 4 006 € HT + 3 341 € HT + 2 969 € HT = **10 316 € HT**

\* plantation envisagée sur une surface d'un hectare sur la partie nord de la parcelle 130 de la forêt communale.

\* montant de la subvention demandée (80%) des travaux des 3 premières années :  $10\ 316 \times 80\% = 8\ 252,80\ \text{€}$

Une avance de 50% de la subvention est versée à la signature de la convention avec l'ONF, soit 4 126,40 €, pour engager les premiers travaux.

Le solde est délivré contre les factures acquittées dans les trois premières années.

Les travaux complémentaires durant les 17 ans à venir seront des travaux d'investissement courants sur des parcelles en régénération.

Une première session d'examen des dossiers par la région s'est déroulée le 20 novembre 2020, la prochaine est programmée début 2021.

Le dossier doit être déposé avant le 15 janvier 2021 par l'ONF sur la plateforme dématérialisée OLGA de la Région afin d'être examiné. Il faut l'accord de la commune pour que l'ONF puisse assurer cette opération.

Pour solliciter une aide publique sur ce projet, il faut une **délibération** du conseil municipal.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

#### **4/ BILAN DES VENTES DE BOIS - EXERCICE 2019 POUR LES BOIS FEUILLUS FACONNES DEBARDES BORD DE ROUTE**

RECETTES TOTALES 2019 HT : 64 761,97 € (861,36 m3) :

\* 453,94 m<sup>3</sup> de **chêne** pour un montant de 43 514,00 € HT, soit une moyenne de **95,86 €/m<sup>3</sup>**.

\* 407,42 m<sup>3</sup> de **hêtre** pour un montant de 21 247,97 € HT, soit une moyenne de **52,15 €/m<sup>3</sup>**.

Un bilan détaillé sera fait sur le bulletin municipal 2021.

EXERCICE 2020 EN COURS BOIS FACONNES DEBARDES BORD DE ROUTE HT : 41 107,48 € (572,412 m<sup>3</sup>) :

\* 174,938 m<sup>3</sup> de **chêne** pour un montant de 23 119,00 € HT, soit une moyenne de **132,15 €/m<sup>3</sup>**.

\* 333,689 m<sup>3</sup> de **hêtre** pour un montant de 14 799,23 € HT, soit une moyenne de **44,35 €/m<sup>3</sup>**.

\* 63,785 m<sup>3</sup> de **résineux** pour un montant de 3 189,25 € HT, soit une moyenne de **50,00 €/m<sup>3</sup>**.

Nota : Le volume feuillu initial à l'assiette 2020 était de 1295 m<sup>3</sup>. Il resterait environ 700 m<sup>3</sup> à exploiter.

**DESSERTE FORESTIERE** : elle est terminée et a été réceptionnée le 30/09/2020. Elle est fermée à la circulation pendant au moins deux mois pour stabiliser sa structure.

Elle est entièrement payée, travaux et maîtrise d'oeuvre depuis le 13/10/2020 afin que la subvention soit versée le plus rapidement possible.

L'ensemble facturé se monte à **47 165,42 € HT** soit 56 598,50 € TTC

La subvention accordée est de 40% de l'investissement HT, soit **18 586,17 €**

Le montant net pour la commune s'élève à **28 579,25 € HT**.

Un gain positif de 2 000 € HT a été généré avec les bois exploités sur son emprise.

Un bilan détaillé sera fait sur le bulletin municipal 2021.

**5/ POINT SUR LES TRAVAUX** : il est fait par Sébastien HENGY et concerne les travaux ci-après :

- \* Trottoirs rue du Pont : faits pour 2 445 €
- \* baraque des Forges (ancien Kébab) : la toiture a été refaite entièrement
- \* esplanade collège : les enrobés sont faits et les poteaux devraient être enlevés en début d'année

Projets : la commission se réunira pour décider des projets pour 2021. Certains sont déjà pensés, à savoir :

- \* création parking ou agrandissement
- \* achat de bancs
- \* marche devant l'ancien kiné rue de Salans
- \* réfection trottoir rue du pont, depuis ABC Immobilier jusqu'à la place de l'Islothe
- \* abris pour les poubelles
- \* changement de panneaux de signalisation pour 10 000 €
- \* lotissement des Chardonnerets : effacement de tout l'aérien
- \* réhabilitation de la mairie (isolation et changement des fenêtres en priorité)

Ces projets seront fonction des finances communales et des subventions possibles

En ce qui concerne les marchés de travaux, le maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, tous les acheteurs doivent être équipés d'un profil acheteur et publier sur une plateforme les documents de la consultation pour les marchés

publics dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 40 000 € HT (au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Le maire propose au conseil municipal d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté pour 2021 pour un coût de 840 € TTC.

Cet organisme a pour objet de :

- \* déployer des outils et services mutualisés,
- \* fournir du conseil et accompagner les projets numériques,
- \* valoriser les données publiques.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**6/ AVENANT CHANTIER COLLEGE** : un avenant d'un montant de 1 500 € devrait être nécessaire pour finaliser le coût des travaux.

**7/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CAMPING** : le maire rappelle qu'il a déjà évoqué la possibilité d'une DSP pour la gestion du camping municipal.

Ajoute qu'il convient, en premier lieu, de délibérer pour approuver le principe de Délégation du Service Public pour l'exploitation du camping municipal. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**8/ PROJET DE VENTE DU BATIMENT DE LA GENDARMERIE** : le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une offre d'un élu pour acheter le bâtiment de l'ancienne gendarmerie (bureaux). Suite à l'expertise financière, l'acheteur éventuel s'est retiré.

**9/ COMMISSION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC** : suite aux dernières informations, la commission de DSP sera nommée lors du prochain conseil municipal.

**10/ PROJET D'ANTENNE FREE** : le maire informe que la commune n'a pas de couverture correcte en ce qui concerne free. Un commercial a été reçu et deux propositions sont faites quant aux emplacements des pylones : 1 au château d'eau du Lavandier, mais il faut déboiser, et l'autre au château de Mignot, hauteur de 33 m de haut. Ce dossier est mis en attente, l'opérateur devant à nouveau être reçu en mairie.

**11/ PROJET VIDEO PROTECTION** : le maire présente le dossier relatif à la vidéo protection. Eu égard à l'état des lieux établi par la gendarmerie, la commune entre dans les critères pour l'installation de caméras. Ce dossier sera à faire valider par la Préfecture si la commune franchit le pas. Une réunion publique aura lieu pour obtenir le ressenti de la population dès que les conditions sanitaires le permettront.

**12/ PORTAGE EPF- VENTE A MONSIEUR STRAUB NICOLAS** : l'ancien salon de coiffure, situé place de la Liberté, est vendu à Nicolas Straub, kinésithérapeute, au prix de 70 000 €.

Le cabinet devrait ouvrir début 2021.

**13/ DENONCIATION CONVENTION DOMAINES** : le maire informe les élus de l'existence de conventions avec les Domaines et les organismes d'Habitation à Loyer Modéré et les Sociétés d'économie mixte dont l'objet était de fixer les droits et obligations des parties, et notamment le droit à l'APL, plus importante que l'allocation logement. Il explique qu'il convient de dénoncer l'une d'entre elles, expirée depuis

2006, tacitement renouvelée depuis, et qui n'a plus lieu d'être du fait que les montants APL et allocations logement sont désormais identiques. Le conseil municipal donne son accord pour dénoncer cette convention de 1998.

**14/ TARIFS ET REDEVANCES 2021** : le conseil municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs et redevances 2020, sauf pour la redevance de l'eau qui passe de 1.45 € à 1.50 € /m<sup>3</sup>.

**15/ Commission Communale des Impôts Directs** : elle a été établie par la DDFIP ; 12 commissaires ont été désignés (6 titulaires et 6 suppléants), à savoir :

Titulaires

HENGY Sébastien  
LONGY Marie Anne  
PAULIN Lucien  
DUGOURD Philippe  
SOLDERA Marino  
JOLY Dominique

Suppléants

LAMBERT Brigitte  
COUTOUT Marcel  
GIROD Christian  
JACQUIN Jean  
CAROZ Alain  
ROMINGER Stéphanie

Le Maire demande au conseil municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour le déneigement du parking de Colruyt. Le conseil donne son accord.

**16/ DENEIGEMENT COLRUYT** : le maire informe qu'une convention a été signée l'an passé avec Colruyt pour que les employés municipaux déneigent le parking du magasin, le cas échéant. Il rappelle que les espaces publics restent prioritaires. Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention avec Colruyt.

## QUESTIONS DIVERSES

\* ccas : étant donné la crise sanitaire, des colis de douceurs seront distribués par les membres en remplacement du repas convivial des aînés.

\* chemins des Bouvreuils et des Ecureuils : les élus soulignent le manque de propreté et de civisme des gens (masques jonchant le sol).

Les chicanes déposées vont être réinstallées.

\* Escaliers Noyer Blanc : toujours en projet. Le coût de l'étude et de la maîtrise d'œuvre est de 35 000 €.

\* Noyer Blanc - 2<sup>ème</sup> tranche : elle devrait être lancée début 2021.

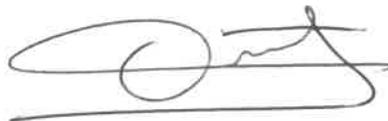
Vu par Nous, Hubert BACOT, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 15 décembre 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La secrétaire,



Brigitte LAMBERT

Le Maire,



H. BACOT

